**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Compte-rendu de la séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

**Présents :** *Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Sandra ANTONETTI Christine DUFOUR, Marie-Laure PERCIOT, Edith CHENE, Sandrine RIGOLLET, Brigitte PULCINI.*

*Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Daniel COLL, Gilbert TODESCHINI, Alain L’HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET.*

**Secrétaire de séance :** *Mme B. PULCINI.*

**Date de la convocation** : le 17 octobre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2016 est adopté à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

* Devis diagnostic accessibilité
* Affaire Coulmeau : délibération pour autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune
* Droit de préemption urbain
* Demande de subvention de la part d’Ambérieu Natation
* Questions diverses

**1 – DEVIS DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE**

Tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements non conformes aux règles d’accessibilité sont tenus de s’inscrire à un Agenda d’Accessibilité Programmé (Ad’AP) qui permet d’engager les travaux dans un délai limité.

Un diagnostic doit être réalisé afin de vérifier si les ERP sont accessibles ou pas aux personnes handicapées. Ce diagnostic précise quels sont les travaux à réaliser, les transformations ou améliorations à apporter pour que ces établissements soient aux normes.

Un Agenda d’Accessibilité Programmé doit être déposé à la DDT avant le 15 décembre 2016

Pour la commune de Villette-sur-Ain, les établissements concernés sont : la mairie, le foyer rural, le four, l’école, la cantine, l’église, le cimetière, le monument aux morts, le restaurant des Mas, le tennis et le jeu de boules. Ainsi que les espaces publics et voiries.

Mr Pleynet propose deux devis :

- Réalisation d’un ADAP pour les ERP de la commune : 2500 euros

- Réalisation d’un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics : 1000 euros.

***Adopté à l’unanimité.***

**2 – AFFAIRE COULMEAU.**

Mr et Mme Coulmeau ont divisé leur propriété en ont vendu une partie et dans la partie conservée ont créée 2 logements.

Par délibération du 25/06/2016, le conseil municipal a fixé les conditions de mise en application de la Participation à l’Assainissement Collectif (PAC), et c’est à ce titre que la commune avait émis en décembre 2015 un titre exécutoire pour 2 branchements soit : 2 750 € x 2 = 5 500 € que Mme et Mr COULMEAU contestent. Ils ont déposé une première requête en février 2016 auprès du Tribunal Administratif à laquelle la commune a répondu. En septembre dernier, ils ont fait appel à un avocat et fait faire un constat d’huissier. Cet avocat a déposé un mémoire auprès du TA.

Le maire demande l’autorisation de défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif et de confier l’affaire au cabinet d’avocats Philippe Petit

***Adopté à l’unanimité.***

**3 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.** Venteparcelle AD133 les Corrières, pour 565 m2 prix 200 euros. Pas de préemption sur ce terrain.

***Adopté à l’unanimité.***

**4 – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Par courrier du 30 septembre dernier AMBERIEU NATATION fait demande une subvention pour des enfants habitant la commune qui pratiquent la natation. Ambérieu Natation bénéficie de la part du centre nautique de 1000 heures d’apprentissage à la natation.

Nous participons déjà au frais de fonctionnement et d’investissement du centre nautique, cette participation finance pour les enfants de l’école l’apprentissage de la natation.

***Refus à l’unanimité***.

**5 – QUESTIONS DIVERSES**

* Demande de concession au cimetière de Monsieur Pierre SCHMIT demeurant à Foissiat (Ain). Monsieur le Maire se propose de rencontrer cette personne.
* Décision budgétaire modificative :

Section de fonctionnement : Dépense : c/73925 : +1 960 E

 Recettes : c/7 484 : + 1 400 E

 c/7 488 : + 560 E.

***Adoptée à l’unanimité***

* Foyer rural : Dans la petite salle, les serrures des portes de secours donnant sur l’extérieur étaient défectueuses. L’entreprise Baratier a établi un devis s’élevant à 290.60 € HT. Adopté à l’unanimité**.**
* Nouveau parking**:** Les travaux avancent, le revêtement sera réalisé la semaine prochaine. Lors du débroussaillage, il est apparu que le mur de la propriété de Mr et Mme Regard penchait fortement et que les fissures apparentes existent depuis des décennies. Consciente que ce serait des frais importants pour Mr et Mme Regard de faire refaire ce mur, la commune à fait réaliser à ses frais, une consolidation du mur par la pose de bordure et un bétonnage au pied du mur sur notre parcelle qui devrait permettre de sécuriser l’ensemble.
* Courrier association EPVSA qui a été distribué dernièrement dans les boîtes aux lettres Monsieur le Maire prévoit de faire un courrier de réponse**.**
* Concernant la route du Falquet : ces travaux de renforcement de la chaussée, exceptionnels sont pris en charge par la communauté de communes. Ils seront réalisés par Eiffage la semaine prochaine.
* PLU**:** Nous sommes dans l’attente de l’avis des services de l’Etat, qui doivent se prononcer au plus tard le 12/12/2016. Si l’avis est favorable, l’enquête publique pourra démarrer en janvier 2017. Nous avons demandé au Tribunal Administratif de Lyon, la nomination d’un commissaire enquêteur.
* Marché à Villette sur Ain : pour l’instant projet en stand by par les demandeurs.
* Conseil des maires pour la fusion des 3 Communautés de communes, elle sera effective au 1er janvier 2017.
* Réunion de chantier pour le Foyer Rural éclairage public compte rendu reçu, le montant des travaux s’avère moins cher que prévu.
* Claude BARRAS représente le foyer rural et est en charge des travaux du Four banal, Nous lui avons demandé qu’il nous transmette les plans définitifs chiffrés, il s’occupe de faire établir des devis. La commune proposera un plan de financement et une convention mais la commune n’investira pas dans ces travaux.
* CCAS : établir la liste des personnes de plus de 70 ans pour les colis de fin d’année.
* Défilé du 11 novembre (Armistice) à 10h00. Prévenir le Restaurant des Mas pour l’apéritif offert aux participants.

***La séance est levée à 20h58***

Le Maire,

 Jean-Pierre Humbert